

Cfdt:

**SCHNEIDER
ELECTRIC**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

le groupe
Schneider Electric
en 7 ans, c'est :

CA 2018 = 26Mds€
CA 2024 = 38Mds€
soit +46%

Résultat net 2018 =
2,34Mds€
Résultat net 2024 =
4,26Mds€, soit
+82%



Plan WESOP
(Augmentation
de capital aux
salariés):

« En 2025, vous
aurez la
possibilité
d'acheter des
actions
Schneider
décotées ».

**1^{ER} SYNDICAT
EN FRANCE**

Ne pas jeter sur la voie publique, merci.

TOUT CE QUE
VOUS DEVEZ SAVOIR SUR

LE TRACT

MG Alès
3 avril 2025

Un Intéressement Participation 2024 au rabais !!!

Un versement en baisse de **33,17%** par rapport à l'an dernier

Des critères d'obtention trop ambitieux

Lors des négociations au niveau Groupe et en local, nous avons alerté sur le fait que les critères d'obtention de l'intéressement étaient excessivement ambitieux et déconnectés des réalités du terrain.

Nos craintes sont maintenant confirmées : malgré l'implication quotidienne des salariés, ces critères difficilement atteignables ont mécaniquement conduit à une distribution minimale de l'intéressement.

Quelles perspectives pour l'avenir ?

Pour la CFDT, cette situation est injuste et pose question. L'intéressement est censé être un levier de reconnaissance et de motivation, directement lié aux performances de l'entreprise. Or, comment justifier qu'une année économiquement prospère se traduise par une faible redistribution aux premiers contributeurs de cette réussite ? La direction n'a-elle-donc pas la volonté de valoriser le travail et l'investissement des équipes ?

Pourcentages et montants minimum de votre Intéressement et Participation au titre de MG Alès versés en 2025 :

	en 2024		en 2025	
intéressement	3 048,60 €	6,93%	1 956 €	4,22%
participation	536,70 €	1,22%	440 €	0,95%
total	3 585,30 €	8,15%	*2396 €	5,17%

alternants	en 2025
intéressement	978,00 €
participation	220,00 €
	1 198,00 €

* Sous réserve de la validation du Conseil d'Administration d'un complément d'intéressement de 0,40%

Entre le 16 avril et le 12 mai, vous choisirez le placement ou le paiement de votre intéressement.

Les sommes placées sont exonérées de l'impôt sur le revenu.

A noter : les arrêts maladie 2024 impactent le montant de l'intéressement. Ne sont pas impactant : congés maternité, accident du travail, maladie professionnelle

+ D'INFOS SUR : cfdt-schneider-electric.fr